



FICHE DE RECUEIL D'ELEMENTS D'INQUIETUDES, DE DANGER OU DE RISQUES DE DANGER

Direction générale solidarité
Cellule de recueil des informations préoccupantes 44
3, quai Ceineray – CS 94109
44041 Nantes Cedex 1
Tél. 02.51.17.21.88

Document à adresser à :
CELLULE DE RECUEIL DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES 44
3 quai Ceineray
CS 94109
44041 NANTES CEDEX 1
Courriel : crip44@loire-atlantique.fr

1. Recueil des premiers éléments

Date du recueil : [15/07/2024](#)
Heure : [12h00](#)
Mode de recueil : [Formulaire dématérialisé \(Publik\)](#)
Référence dossier : [149-2656](#)

2. Identification du ou des mineur(s) concernés

Nom	Prénom	Né(e) le	Age	Sexe	Adresse du mineur	Établissement scolaire	Commune de scolarisation

Autres enfants de la fratrie

Nom	Prénom	Né(e) le	Age	Sexe	Adresse de l'enfant	Établissement scolaire	Commune de scolarisation

3. Identification des parents ou des responsables légaux

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	Adresse et téléphone	Commentaires

Autorité parentale :

Résidence principale de l'enfant :

4. Les éléments préoccupants

Description :

Par qui ?

Sont-ils fréquents ?

5. Commentaires sur les éléments d'inquiétude

Danger évoqué :

Facteurs d'alerte concernant l'enfant :

Facteurs d'alerte concernant les parents :

Problématique familiale repérée (éléments antérieurs et actions entreprises) et commentaires :

6. A votre connaissance la famille a-t-elle déjà fait l'objet ...

- D'une information préoccupante ?
- D'un signalement à la justice ?
- D'une mesure au titre de la protection de l'enfance ?
- D'un accompagnement de droit commun par les services du conseil départemental ?

7. Informations aux parents

NB : Conformément à l'article L. 226-2-1 du Code de l'action sociale et des familles, les personnes qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance ainsi que celles qui lui apportent leur concours (partenaires institutionnels, autorité judiciaire, services publics, établissements éducatifs publics et privés...) ont l'obligation, sauf intérêt contraire de l'enfant, d'informer préalablement, selon des modalités adaptées, les parents, toute autre personne exerçant l'autorité parentale ou le tuteur de la transmission d'une information préoccupante.

Les parents ou responsables légaux ont-ils été informés de la transmission des éléments d'inquiétudes, de dangers ou de risques de danger concernant leur(s) enfant(s) à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes ?

8. Éléments complémentaires à apporter sur la situation

Précisez le contexte de vie, le contexte familial, etc.

9. Identification de la personne ayant communiqué les éléments

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Demande l'anonymat :

Personne :

10. Identification de la personne qui transmet les éléments à la CRIP

Nom :

Prénom :

Organisme :

Service :
Fonction :

Adresse :
Numéro de téléphone :
Courriel : Psy.pde@ec44.fr